



## Compte Rendu Succinct

Séance du 14 avril 2009

L'an deux mille neuf et le quatorze avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRENOT Lucien.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 28 - Votants : 31.

Date de convocation : 7.04.2009

Date d'affichage ou notification : 17.04.2009

**Etaient présents** : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme FAUGUET Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

**Absentes excusées** : Mme WEBER Patricia - Melle BOUTEILLE Isabelle.

**Absents excusés représentés** : Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (pouvoir à Mme FAUGUET Pascale) - Melle OUARTI Farah (pouvoir à Melle IGOLEN Marie) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis).

A été nommée secrétaire : Melle IGOLEN Marie.

### COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

#### M.A.P.A :

I - Boisson - Arbres - Mobilier et jeux urbains.

II - Piscine municipale - marchés négociés lancés suite à lots déclarés infructueux (6, 7 et 20).

ADOPTION du procès verbal de la séance du 17 mars 2009.

**Le conseil municipal, lors de sa séance du 14 avril 2009 :**

#### AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

**A APPROUVE**, à l'UNANIMITE, la modification du règlement intérieur du conseil municipal (délibération n° 92-05-2008 du 27 mai 2008), en complétant l'article 26 - VOTES, par :

« Le refus de prendre part au vote équivaut juridiquement à « une abstention » quelle que soit la signification que les conseillers municipaux qui ne votent pas, entendent donner à cette expression. »

**A ADOPTE** par 24 POUR - 6 CONTRE et 1 ABSTENTION, les dispositions ci-dessous, qui modifient les dispositions prises dans la délibération du Conseil municipal n° 19.03.2008 du 27 mars 2008 - 4° :

Il convient d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de façon limitative (ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget), à savoir :

- D'un montant inférieur à 206 000 euros HT concernant les marchés de fournitures et de services.

- D'un montant inférieur à 2 000 000 euros HT concernant les marchés de travaux pour une opération donnée.

sachant que toutefois l'avis de la CAO sera recueilli pour les avenants conduisant à une augmentation de plus de 5 %,

**A DECIDE**, à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'AREPA, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des Résidents.

**A DONNE**, par 30 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, son accord au barème de participations familiales pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans à la Maison de l'Enfance.

**A DECIDE**, par 30 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, de résilier l'abonnement du BULLETIN ANNOTE LOIS et DECRETS.

**A DONNE**, par 24 VOIX POUR, 5 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, son accord à la mise à disposition gratuite de l'Ogive pour le déroulement d'une manifestation par le « LIONS CLUB du Val de Saône » qui organise une journée Country le 17 octobre 2009, dans le but de recueillir des dons, pour financer l'acquisition du 1<sup>er</sup> robot chirurgical de la région Bourgogne, et pour les œuvres locales du Club.

### **SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

**A FIXE**, à l'UNANIMITE, les tarifs des animations durant les vacances scolaires du service des sports pour «l'été 2009 », en prenant en compte les quotients familiaux.

### **EMPLOIS COMMUNAUX**

**A DECIDE**, à l'UNANIMITE, de créer un emploi sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), dans le cadre de la Loi de cohésion sociale du 18.01.2005 en faveur du retour à l'emploi.

### **URBANISME ET TRAVAUX**

**A AUTORISE** le Maire, par 24 VOIX POUR - 6 CONTRE et 1 ABSTENTION, à signer dans le cadre de la construction de l'immeuble avenue de la République, l'avenant n° 3 au lot n°15 (pose d'une armoire tarif jaune fixe standard).

**A AUTORISE**, à l'UNANIMITE, le Maire à signer le marché relatif à l'aménagement d'un rond-point rue Hélène Jambard/avenue de la Visitation avec voie bus axiale et création d'un accès bus prioritaire, en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Dijonnaise et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**A PRIS CONNAISSANCE** de la liste des déclarations d'intention d'aliéner des mois de janvier, février et mars 2009.

**A DECIDE**, à l'UNANIMITE, d'affecter, suite à la répartition des recettes provenant des crédits des amendes de police, la subvention de 5 627 € aux travaux d'aménagement de mise en conformité pour signalétique (signalisation verticale et horizontale) de 51 emplacements de stationnements pour personnes à mobilité réduite, conformément au souhait de la commission Handicap et de la commission Urbanisme et Travaux.

**A DECIDE** à l'UNANIMITE, le Conseil Général mettant en place dans le cadre du plan de relance de l'économie, un appel à projets 2009, de réaliser des travaux d'entretien de voies pour un montant de 20 000 € HT subventionnés à 50 % et d'inscrire cette somme au budget.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 16 avril 2009

Le Maire,

L. BRENOT

**NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.**